

SIMOUV

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALENCIENNOIS



**CONVENTION D'ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU SIMOUV
AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023**

PROJET

ENTRE d'une part,

La **Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM)** représentée par son Président en exercice, Monsieur Laurent DEGALLAIX, agissant en vertu de la délibération n° ;
ci-après dénommée la CAVM,

ET d'autre part,

Le **Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois (SIMOUV)** représenté par son Président en exercice, Monsieur Guy MARCHANT, agissant en vertu d'une délibération du Comité Syndical référencée D2023_03_07 en date du 9 mars 2023 et transmise au Contrôle de Légalité le ;
ci-après dénommé le SIMOUV,

Il est exposé ce qui suit :

Les différentes réunions préparatoires au vote du budget primitif du Syndicat pour l'exercice 2023 ont fait ressortir la possibilité de mettre en œuvre deux scénarios d'investissements pour la période 2023/2026 :

- une version ambitieuse, destinée à mettre en œuvre une politique de développement des orientations stratégiques définies au travers des documents de planification pilotés par le SIMOUV (Schéma de Cohérence Territoriale et Plan de Déplacements Urbains du Valenciennois) ;
- une version dite « prudente », reprenant principalement les investissements strictement nécessaires pour assurer la continuité du service public de la mobilité, les engagements contractuels issus de la convention de délégation de service public du 11 juillet 2022 et l'application des évolutions législatives et réglementaires issues de la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités.

Ainsi, dans le cadre des débats tenus lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'exercice 2023, le Comité Syndical a acté la pertinence d'une accélération de la transition énergétique du réseau en lien avec les objectifs fixés par les documents susmentionnés.

Ces investissements doivent s'orienter vers un verdissement généralisé du parc roulant bus et, plus généralement, s'inscrire dans la continuité de la dynamique initiée par le Syndicat visant au développement des mobilités durables sur l'ensemble du ressort territorial.

Cette politique volontariste, conduisant à un mettre en œuvre un scénario d'investissement ambitieux, a été confirmée au cours des échanges tenus lors de l'adoption le 9 mars 2023 du budget primitif du SIMOUV pour l'exercice 2023.

Dès lors, conformément aux projections budgétaires pour les années 2023/2026 présentées lors du Comité Syndical du 9 février 2023, il ressort pour l'exercice budgétaire 2023 une subvention d'investissement de 3 000 000 € pour la CAVM.

Il est donc convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : Objet de la subvention

Une subvention d'investissement de 3 000 000 € est attribuée pour l'exercice 2023 par la CAVM au SIMOUV.

Cette subvention permettra ainsi de financer les dépenses d'investissements réalisées par le SIMOUV sur l'exercice 2023, notamment celles reprises au travers du programme d'investissements pour l'exercice 2023 figurant en annexe de la présente convention.

La présente subvention n'est pas soumise à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

ARTICLE 2 : Modalités de versement de la subvention

Les parties conviennent des modalités de versement suivantes :

- un premier acompte à hauteur de 1 000 000 € sur présentation des pièces suivantes :
 - un titre de recettes émis par le SIMOUV ;
 - une synthèse financière accompagnée des états récapitulatifs des dépenses d'investissements mandatées au cours de l'exercice 2023, signés de l'Ordonnateur et du Comptable Public ;

- le solde de la subvention sur présentation :
 - d'un titre de recettes émis par le SIMOUV ;
 - d'une note synthétique retraçant les différents investissements réalisés par le SIMOUV ;
 - d'un bilan financier accompagné des états récapitulatifs des dépenses d'investissements mandatées au cours de l'exercice 2023, signés de l'Ordonnateur et du Comptable Public ;
 - d'un état des recettes d'investissement perçues et à percevoir par le SIMOUV en lien avec les dépenses d'investissements réalisées sur l'exercice 2023.

ARTICLE 3 : Durée de la convention

La présente convention prendra ses effets à compter de sa notification à la CAVM pour s'achever au 30 juin 2024.

Un avenant pourra prolonger la durée de la présente convention.

ARTICLE 4 : Suivi

Le SIMOUV s'engage à transmettre, à l'issue de la présente convention, un état de suivi des dépenses et des recettes.

Le SIMOUV s'engage à informer la CAVM dans les meilleurs délais de toutes modifications de son environnement budgétaire et financier qui ne lui permettraient pas de respecter sa stratégie financière inscrite au ROB 2023.

ARTICLE 5 : Litiges

En cas de litiges et à défaut d'accord amiable, le différend sera porté devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait à Valenciennes, le

Fait à Saint-Saulve, le

Pour la Communauté d'Agglomération de
Valenciennes Métropole

Pour le SIMOUV

Le Président

Le Président

Monsieur Laurent DEGALLAIX

Monsieur Guy MARCHANT

PROJET

ANNEXE : PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DU SIMOUV POUR L'EXERCICE 2023

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DU SIMOUV EXERCICE 2023	
1 INVESTISSEMENT D'EXPLOITATION	2 023
INFRASTRUCTURES DU TRAMWAY	100 000
DEPOT TRAMWAY DE ST-WAAST	-
ATELIER BUS DE ST-WAAST	-
DEPOT BUS DE ST-SAULVE	378 677
DEPOT BUS DE DENAIN	
SYSTEMES TECHNIQUES TRANSVERSAUX	1 880 000
OPEN PAYMENT	64 295
BATIMENTS ADMINISTRATIFS	50 000
TRANSITION ENERGETIQUE : Bornes Electriques	33 000
AGENCE COMMERCIALE DE VALENCIENNES	50 000
TOTAL	2 555 972
	2 023
2 FIABILISATION ET GRANDES REVISIONS TRAMWAY	-
3 RENOUELEMENT PARC ROULANT	2 023
RENOUELEMENT AUTOBUS BIO GNV	2 660 056
ACQUISITION DE VEHICULES ELECTRIQUES	727 500
TOTAL	3 387 555,92
4 INFRASTRUCTURES SECURITE	2 023
AMELIORATION DES DISPOSITIFS DE SECURITE	50 000
TOTAL	50 000
5 INFORMATIQUE ET LOGICIELS	2 023
MAINTENANCE MATERIELS	4 000
MAINTENANCE LOGICIELS	2 000
TOTAL	6 000
6 ETUDES	2 023
MOBILITES	50 000
TOTAL	50 000
7 FICHES ACTION DU PDU	2 023
AMENAGEMENT CYCLABLE	540 000
METTRE EN CEUVRE LE SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE	50 000
EXPERIMENTER DES AIRES DE COVOITURAGE	500 000
AMENAGEMENT DES P+R	650 000
REVISION DU PDU	125 000
SITE PROPRE NAVETTES DE CENTRE-VILLE	150 000
TOTAL	2 015 000
	2 023
8 ETUDES ET SUIVI SCoT	133 333
	2 023
9 ALEAS TRAVAUX ET BATIMENT SIMOUV	50 000
A - Investissements structurels (1+2+4+5+6)	2 661 972,00
B - Renouvellement du parc autobus (3)	3 387 555,92
C - Investissements au titre des orientations du PDU (7), du SCoT (8) et divers travaux	2 198 333,00
A FINANCER A+B+C	8 247 860,92